



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



15130827

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **04 SEP. 2015**

Pour le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0450.410.689**

Dénomination

(en entier) : **FC MALONNE 2000**

(en abrégé) :

Forme juridique : **A S B L**

Siège : **Champ Ha 1 ; 5020 MALONNE**

Objet de l'acte : **Modification du siège - Nominations**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 04 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises :

- 1) L'article 1 des statuts est modifié comme suite :

L'association est dénommée « ASBL FC MALONNE 2000 ». Elle a son siège à 5020 MALONNE, rue de la Vigne 29 (arrondissement de Namur)

- 2) Nominations aux fonctions d'administrateurs

- NAMUR Pierre, rue des Blancs, 16 ; 5020 MALONNE, né à Huy, le 22/10/1972

- 3) Attribution des fonctions :

Président :	NAMUR Pierre,
Trésorier :	DELAITTE Serge
Secrétaire :	BODARD Christian

Fait à Malonne, le 04 juillet 2015

BODARD Christian
Administrateur

DELAITTE Serge
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature